



HAL
open science

Réflexions sur le ralliement des notables parisiens à Jacques Chirac

Florence Haegel

► **To cite this version:**

Florence Haegel. Réflexions sur le ralliement des notables parisiens à Jacques Chirac. *Revue Française de Science Politique*, 1989, 39 (1), pp.34 - 49. <10.3406/rfsp.1989.394406>. <hal-03458111>

HAL Id: hal-03458111

<https://sciencespo.hal.science/hal-03458111v1>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

RÉFLEXIONS SUR LE RALLIEMENT DES NOTABLES PARISIENS À JACQUES CHIRAC

*Analyse des candidats
de la majorité municipale de 1977*

FLORENCE HAEGEL

DANS l'explication de l'implantation de Jacques Chirac à Paris et plus précisément dans celle de son succès électoral de 1977, l'accent a souvent été mis sur le soutien que lui auraient apporté, dès 1977, les notables de la capitale. Si le pouvoir notabiliaire est un des piliers de ce système politique municipal, il est alors déterminant de chercher à comprendre quelles réalités sociales et quelles significations se cachent derrière cette notion. Or le terme de notable, fréquemment employé, est rarement défini. Les études électorales constatent régulièrement le poids des personnalités locales ou l'existence de « fiefs électoraux ». Derrière ces notions se profile bien l'idée d'un pouvoir notabiliaire, mais cette référence reste généralement floue. Souvent évoquée comme variable explicative, comme ultime dimension appelée en dernier recours pour expliquer un résidu statistique rétif, la notabilité est rarement en elle-même un objet d'étude.

Outre la polysémie de ce terme, la notion de « notable » revêt, pour certains, un sens strictement historique. Dans cette logique, son utilisation, au-delà d'une période précise, marquée par le régime censitaire et allant de l'Ancien Régime au dernier quart du 19^e siècle, serait une preuve d'anachronisme. La notion de « notable » s'opacifie encore lorsqu'on l'applique à la réalité parisienne. Au sens étymologique, le notable est celui qui est personnellement connu. Qu'est-ce alors qu'un notable à Paris ? L'anonymat qui régit les relations sociales en milieu urbain permet-il l'existence de cette forme de pouvoir local personnalisé¹ ? Un autre type de définition insiste sur la fonction de relais entre la société locale et l'administration centrale remplie par le notable². Elle conduit à « l'indifférenciation progressive entre les notions de "bureaucrates" et

1. Cette difficulté à concevoir un notable parisien se retrouve surtout dans les études historiques. Ainsi, si la Monarchie de Juillet est, selon A.-J. Tudesq, l'âge d'or des grands notables, la capitale ne connaît cependant pas, d'après lui, durant cette période, un pouvoir notabiliaire qui lui soit propre. Tudesq (A.-J.), *Les grands notables de France (1840-1849)*, Paris, PUF, 1964, 1278 p.

2. Worms (J.-P.), « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, 3, 1966, p. 249-275 ; Grémion (P.), *Le pouvoir périphérique*, Paris, Le Seuil, 1976, 478 p ; Lacorne (D.), *Les notables rouges. La construction municipale de l'union de la gauche*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, 256 p.

de « notables », qui se recouvrent sensiblement »¹. Le système notabiliaire est alors défini comme un mode d'articulation spécifique entre les organisations administratives et les communautés locales. Ce type de définition se heurte à son tour à une difficulté d'adaptation au cas parisien. Du fait de la spécificité du statut administratif de Paris avant 1977 et plus largement des particularités d'une capitale, le système local parisien ne peut pas a priori être assimilé aux autres systèmes locaux.

Pour tenter d'éclairer cette notion de « notables parisiens » et saisir leur rôle dans la mise en place du système municipal chiraquien, un retour aux élections municipales de 1977 s'impose. Non seulement ces élections sont l'élément fondateur du pouvoir du nouveau maire de Paris, mais surtout l'ensemble des analyses électorales de cette « bataille de Paris »² ont expliqué le succès chiraquien par la forte présence de notables sur les listes chiraquiennes d'Union pour Paris, allant même jusqu'à conclure que l'élection s'est jouée lors de la composition des listes de la majorité³. Ce serait la maladresse de V. Giscard d'Estaing, illustrée par l'annonce sur le perron de l'Élysée de la candidature « officielle » de M. d'Ornano, qui aurait déclenché cette rébellion notabiliaire contre l'ingérence présidentielle⁴.

L'hypothèse que la clé de l'issue de la « bataille de Paris » doit être cherchée dans le phénomène de ralliement des notables parisiens à Jacques Chirac, repose d'abord sur l'idée que le conflit de 1977 ne trouve pas son principe d'interprétation dans l'affrontement de deux familles de la droite parisienne. Cette affirmation peut apparaître à première vue paradoxale tant ces élections sont devenues le symbole du conflit ouvert qui opposait, au niveau national, les composantes giscardienne et gaulliste de la majorité d'alors. Mais c'est oublier qu'aucune des deux listes ne peut être totalement circonscrite à une famille politique (tableau 1). Non seulement les deux listes ne sont pas politiquement homogènes, mais surtout les soutiens dont chacune d'elles bénéficient ne sont pas exclusifs, à l'exception du CNI, qui apporte son soutien uniquement à Jacques Chirac. Des divisions profondes affectent le Parti radical et n'épargnent ni les centristes, ni les républicains indépendants, le RPR lui-même connaissant des dissidences de poids⁵.

1. P. Grémion, *Le pouvoir périphérique, op. cit.*, p. 249.

2. Lancelot (A.), « Le rouge et le vert : les élections du 13 et 20 mars 1977 », *Projet*, 116, juin 1977, p. 703-718. Parodi (J.-L.), « Après les élections municipales : la fin de la transition », *Revue politique et parlementaire*, 867, mars-avril 1977, p. 3-15. Dupoirier (E.), Platone (F.), Ranger (J.), « Structures urbaines et géographie électorale. Les élections à Paris de 1965 à 1977 », *Revue française de science politique*, 27 (6), décembre 1977, p. 788-883.

3. J.-L. Parodi, « Après les élections municipales », art. cité, p. 12.

4. Sans s'y attarder ici, notons la place dans ce type d'explication de la figure de « Paris se dressant contre le pouvoir central », si significative de la mythologie parisienne et constamment entretenue par le personnel politique de la capitale.

5. A la suite de recours présenté par la fédération de Paris du Parti radical et radical-socialiste (son président, M. Bariani se présentant sur une liste d'Ornano), Mme Nebout, présente sur une liste Chirac, est relevée de ses fonctions de secrétaire général. MM. Gehan, Marquer sont exclus du CDS du fait de leur présence sur une liste chiraquienne. Le MSP (Mouvement pour le socialisme et la participation), présidé par M. Billotte, soutenant à Paris les listes chiraquiennes, M. Farbmman, secrétaire-général adjoint de ce

Tableau 1. Étiquettes politiques revendiquées dans leurs professions de foi par les candidats présents sur les listes Chirac et d'Ornano*

<i>Étiquettes politiques des candidats</i>	<i>Liste Chirac (n = 105)</i>	<i>Liste d'Ornano (n = 105)</i>
RPR.....	50	5
RI.....	3	34
CNI.....	10	—
Centristes**.....	14	30
Radicaux.....	3	12
Divers Majorité.....	2	8
Sans étiquette.....	23	16

* La liste d'union conduite par M. Frédéric-Dupont dans le 7^e arrondissement n'est pas prise en compte.

** Sont comptabilisés comme centristes les candidats revendiquant une étiquette CDS ou se présentant comme centristes.

Cet élargissement politique est une dimension symbolique importante du combat que se livrent les deux listes rivales de la majorité municipale. L'enjeu est, très classiquement, de s'imposer comme le plus légitime à représenter l'ensemble des composantes de la majorité, de se faire le chantre de l'union et d'accuser l'autre de division. Cet enjeu qui, de la désignation de M. d'Ornano (19 novembre 1977), chargé de conduire les listes de la majorité, à la déclaration de candidature de Jacques Chirac (19 janvier 1977) pour prendre la tête du combat contre le « collectivisme »¹, rythme la campagne électorale et fait de la diversification des soutiens politiques une étape décisive.

Cet élargissement des listes chiraquiennes à des personnalités extérieures, qu'elles se présentent comme « apolitiques » ou appartenant à d'autres formations partisans, est, en fait, caractéristique de nombreuses stratégies municipales dans les communes grandes ou petites². Il se poursuivra tout au long de la première mandature³.

L'ANCIENNETÉ DE L'IMPLANTATION ÉLECTORALE COMME PREMIER CRITÈRE DE NOTABILITÉ

Dans l'ensemble des analyses électorales des municipales de 1977, l'explication mise en avant pour comprendre le succès des listes chiraquiennes est la solidité de l'implantation électorale de leurs candidats⁴.

mouvement, se présentant sur une liste d'Ornano, est, à sa demande, mis en congé de son parti. Au RPR, M. Rousseau, conseiller sortant, M. Bernasconi, ancien député, Mme Binoche, maire du 18^e arrondissement, M. Planchet, conseiller sortant et syndic de la ville et de M. de Bénouville, député du 12^e arrondissement, rejoignant la liste d'Ornano.

1. *Le Monde*, 21 janvier 1977.

2. « L'apolitisme » municipal et la mise en place de listes de coalition, sensées symboliser « l'unité de la commune », sont analysés par Kesselman (M.), *Le consensus ambigu*, Paris, Editions Cujas, 1972, 192 p. et Becquart-Leclercq (J.), *Paradoxes du pouvoir local*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976, 246 p.

3. La mise en avant des « ralliés » qui reçoivent en rétribution des postes dans l'équipe municipale mériterait d'être analysée, car ces personnalités, même si elles ne représentent le plus souvent qu'elles-mêmes, sont des pions dans la construction par le maire d'une image non partisane.

4. Dupoirier (E.), « Une ou deux droites à Paris ? Les élections municipales de 1977 et la restructuration du bloc conservateur », *Revue française de science politique*, 27 (6), décembre 1977, p. 851.

Ralliement des notables parisiens à J. Chirac

Sans entrer dans le débat que ce type d'analyse électorale soulève, il faut simplement noter que derrière la notion de « notable », c'est en fait celle d'élu sortant qui est prise en compte. Cette adéquation dessine une première piste de recherche, car le terme d'élu sortant permet de saisir une dimension importante du pouvoir notabiliaire. La notabilité peut se définir, en effet, comme une fonction de représentation doublement caractérisée par une durée et un territoire.

Du point de vue de la place accordée aux élus sortants, le déséquilibre entre les deux listes est très net : la liste Union pour Paris est composée de 35 députés ou conseillers sortants ; la liste PRP n'en comprend que 15 (tableau 2).

Tableau 2. Les députés et conseillers de Paris présents sur les listes Chirac et d'Ornano* (effectifs)

	<i>Liste Chirac</i> (n = 105)	<i>Liste d'Ornano</i> (n = 105)
Député.....	5	2
Député et conseiller sortant.....	10	3
Conseiller sortant.....	20	10
Total des élus parisiens.....	35	15
Ancien député de Paris.....	3	1

* La liste d'union conduite par M. Frédéric-Dupont dans le 7^e arrondissement n'est pas prise en compte.

La liste Union pour Paris peut compter sur la longévité de l'enracinement gaulliste dans la capitale : sur les 15 députés présents en 1977 dans la liste chiraquienne, 10 ont été élus pour la première fois au plus tard en 1962. A cette date, l'UNR détient le monopole de la représentation parlementaire à Paris, les députés de la droite non gaulliste, qui en 1958 avaient maintenu leur influence, en particulier dans les quartiers centraux, étant battus. Au sein de la liste d'Ornano, l'implantation des 5 députés est nettement plus récente. A l'exception de M. Dominati, ancien membre de l'UNR devenu républicain indépendant, et qui, dès 1967, bénéficie de l'investiture gaulliste dans les 2^e-3^e arrondissements, les quatre autres députés ont conquis leur premier mandat en 1973, dont un, M. de Bénouville, sur une liste UDR (tableau 3).

Tableau 3. La date de la première élection des députés et conseillers sortants présents sur les listes Chirac et d'Ornano*

	<i>Liste Chirac</i>	<i>Liste d'Ornano</i>		<i>Liste Chirac</i>	<i>Liste d'Ornano</i>
1958...	4	—	1947.....	1	—
1962...	6**	—	1953.....	—	—
1967...	2	1	1959.....	—	—
1968...	2	—	1965.....	12	3
1973...	1	4	1971.....	14	9
			1971-1977***	3	1

* La liste d'union conduite par M. Frédéric-Dupont dans le 7^e arrondissement n'est pas prise en compte.

** M. Kaspéreit est élu en 1961 à la suite de la démission de M. Moatti.

*** Remplacement de conseillers décédés.

Pour les conseillers municipaux, la différence d'ancienneté est moins nette. Seule Mme de Hautecloque, élue en 1947, témoigne encore du succès du RPF à ces élections municipales¹. Les conseillers sortants de la liste Chirac sont principalement issus des élections municipales de 1965 et 1971, ceux de la liste PRP ont en majorité acquis leur premier mandat municipal en 1971.

Le ralliement des élus sortants gaullistes à la candidature de Jacques Chirac est généralement considéré comme allant de soi. Dans cette optique, leur commune appartenance au RPR, le sens de la discipline et de la solidarité partisans, ravivé par l'offensive présidentielle sur le terrain parisien, suffisent à l'expliquer. Mais ces facteurs interviennent dans un contexte politique particulier, peu après la conquête de l'UDR par Jacques Chirac. Ils imposent donc de s'interroger ici très rapidement sur l'attitude des élus parisiens dans les luttes qui, de 1974 à 1976, traversent l'UDR. Il faut rappeler que dans leur majorité² les élus gaullistes parisiens, et en particulier leurs chefs de file, MM. de la Malène et Bas, respectivement rapporteur général du budget et président du groupe Paris-Majorité au Conseil de Paris, ont été favorables à la prise de pouvoir de Jacques Chirac³.

Le choix de l'ancienneté d'implantation électorale comme premier indicateur de « notabilité » introduit pourtant de nouvelles incertitudes. La question décisive est celle de la validité de l'adéquation entre notable et élu sortant. Il s'agit, en effet, de savoir si la confusion de ces deux notions ne renverse pas le débat. La présence d'un nombre important d'élus sortants sur les listes Union pour Paris est d'abord le signe de la prépondérance électorale des gaullistes à Paris : « Dès lors, il est plus pertinent d'affirmer que c'est moins la présence des notables sur une liste qui donne un gain de voix à cette liste que le rapport de forces antérieures qui permet à cette liste de compter des notables »⁴. C'est l'existence d'un rapport de forces favorable qui, à un moment donné, permet l'émergence du notable, mais la réduction de la notabilité à la seule possession d'un mandat électoral risque de conduire à saisir davantage un des facteurs d'origine du pouvoir notabiliaire que toute sa réalité.

L'ancienneté de la possession d'un mandat électoral est, en effet, un attribut de notabilité, mais il n'est pas le seul. Si l'élection peut être à l'origine d'un processus de notabilisation, si elle représente sans doute

1. Aucun candidat chiraquien de 1977 n'a été élu à l'Assemblée municipale en 1953 ou 1959 ; il est vrai que les élections municipales de 1953 marquent pour le RPF une étape de reflux et que beaucoup des candidats de 1959, investis par la fédération de la Seine, étaient de tendance soustélienne et favorables au maintien de l'Algérie française et qu'ils seront largement remplacés par des candidats plus « orthodoxes ».

2. Une exception notable est M. Kaspéreit, qui s'était engagé auprès de Jacques Chaban-Delmas en 1974.

3. M. Bas a même joué un rôle actif dans cette entreprise, puisqu'il fut un des six orateurs qui prirent la parole en faveur de la candidature de Jacques Chirac au poste de secrétaire général de l'UDR, lors du comité central à huis clos du 14 décembre 1974 (entretien avec M. Bas, 3 mars 1988).

4. Garrigou (A.), « Conjoncture politique et vote », in *L'explication du vote*, sous la direction de D. Gaxie, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, p. 376.

l'étape de couronnement du notable, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle vient le plus souvent consacrer une réalité qui lui préexiste. Ainsi, dans son étude sur l'implantation de Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, Jacques Lagroye n'intègre pas la possession d'un mandat électoral comme critère de définition des notables bordelais, considérant que l'élection apporte « une reconnaissance, non seulement de la notoriété, mais également du rôle politique joué par le notable avant même que sa fonction n'officialise ce rôle. L'absence d'une fonction électorale dans la liste des titres dont il peut se prévaloir ne signifie pas que le notable soit privé de tout pouvoir politique »¹.

Sur cette question vient se greffer celle de la nature de ces différences d'implantation locale. Les atouts que représente une forte implantation locale sont souvent réduits à des phénomènes de notoriété. Or cette explication est insuffisante. Dans de nombreux cas, la notoriété ne suffit pas à définir l'avantage de l'élu sortant. Pour ne prendre ici qu'un seul exemple, dans le 15^e arrondissement où s'affrontent Mme de Hautecloque, député sortant, et Mme Giroud, secrétaire d'Etat en exercice, l'enjeu n'est pas la simple notoriété, mais une notoriété enracinée dans un territoire, c'est-à-dire une différence d'implantation locale. Celle-ci joue en faveur de Mme de Hautecloque qui assume depuis 1947 la représentation de l'arrondissement et a pu ainsi développer avec la population des liens clientélares.

Mais cette notion de territoire ou de zone d'influence est difficile à appréhender. Dans le cas parisien, l'existence de sous-systèmes locaux, la « juxtaposition de dix-huit élections locales »² sont apparues, en 1977, comme une surprise. Certes, l'analyse de l'histoire électorale parisienne sous la Troisième République avait déjà conduit à cette conclusion³. Mais du fait de l'évolution urbaine de la capitale et du caractère national de l'enjeu municipal en 1977, on pouvait penser que ces élections entérineraient un processus d'unification de l'espace politique parisien.

Les analyses électorales des municipales de 1977 semblent indiquer que le territoire qui structure le plus fortement l'espace politique parisien est la circonscription législative et non pas l'arrondissement⁴. La primauté de la circonscription législative sur l'arrondissement comme éventuelle unité de base du sous-système local n'est guère étonnante, étant donné le statut de l'arrondissement avant 1977. Elle indique simplement que l'espace de la représentation politique prime sur l'espace administratif. De ce point de vue, les prochaines élections municipales permettront de voir si l'espace politique parisien est marqué, depuis 1983, par la

1. Lagroye (J.), *Société et politique : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973, p. 22.

2. Jaffré (J.), Ozouf (J.), « Les élections municipales des 13 et 20 mars 1977 », in SOFRES, *L'opinion française en 1977*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978, p. 35.

3. Giard (L.), *Les élections à Paris sous la 3^e République*, thèse de doctorat de troisième cycle de sociologie, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Dakar, 1968, 322 p.

4. Voir les cas de figures analysés par E. Dupoirier, « Une ou deux droites à Paris ? », art. cité.

concurrence de deux territoires de référence. Cette notion de territoire soulève d'autant plus de questions que, contrairement à la figure si souvent évoquée de « Paris-villages », les identités spatiales constitutives de l'espace parisien ne sont pas si facilement délimitables. Que ce soit du point de vue sociologique ou politique, il n'existe pas d'espaces aux frontières claires et fortement contrastés avec les quartiers voisins, mais plutôt un système de contiguïté, « d'hégémonie glissante, comme si chaque lieu appartenait à plusieurs sociétés locales, puissamment réunies à leur tour dans un cadre commun structurant, celui de la commune-département »¹.

LA POSITION SOCIALE COMME DEUXIÈME CRITÈRE DE NOTABILITÉ

L'adéquation entre notable et élu sortant est, en définitive très courante. C'est d'ailleurs le plus souvent le sens journalistique donné au terme de notable : tout élu sortant, a fortiori tout « grand élu » doté d'une certaine longévité électorale, est qualifié de notable. En revanche, la tradition sociologique engage à chercher le critère de notabilité dans la position sociale.

Reste alors à cerner quel indicateur de la position sociale est le plus apte à rendre compte de la source de « l'estime sociale » dont bénéficierait le notable. Proposant une définition, historiquement marquée, du notable, Max Weber la fonde sur la situation économique et plus précisément sur un type de situation professionnelle, qui permettrait un degré important de disponibilité².

La définition du notable selon un critère professionnel suppose l'idée que l'exercice de certaines professions favorise l'émergence d'une influence spécifique, qualifiée de notabiliaire et fondée sur la reconnaissance d'une autorité sociale et d'une capacité à représenter la communauté. Pour utiliser un autre vocabulaire³, certaines professions permettraient l'acquisition de ressources objectives ou symboliques (disponibilité, compétence, notoriété, respectabilité, etc.), constitutives du capital social du notable.

Afin de mettre à l'épreuve une telle approche, une étude de la composition, selon l'origine socio-professionnelle, des listes de la majorité en 1977 est nécessaire⁴.

1. Lévy (J.), « Identités spatiales, identités politiques », in *Les nouveaux aspects de la théorie sociale*, sous la direction de G. Benko, Caen, Paradigme, 1988.

2. Weber (M.), *Economie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 298.

3. Voir la présentation faite par Philippe Garraud dans *Intégration et différenciation dans le personnel politique français*, thèse de doctorat d'Etat en science politique, Université de Bordeaux, 1987, p. 97-102.

4. Cette étude est marquée par une marge d'imprécision, dans la mesure où seules ont été prises en compte les déclarations des intéressés dans le *Who's who* ou dans leurs professions de foi ; ces données sont rarement précises, en outre, seule la profession d'origine a été retenue.

Ralliement des notables parisiens à J. Chirac

Globalement, et en dépit d'une classification nécessairement très réductrice, le trait marquant est l'homogénéité de l'origine socio-professionnelle des listes Chirac et d'Ornano (tableau 4). Les pôles dominants sont, sans surprise, les cadres du secteur privé, les chefs d'entreprise et administrateurs de société, les hauts fonctionnaires et les professions libérales. Au sein de cette structure commune, la liste Chirac se démarque légèrement par une sur-représentation des professions libérales : 21 candidats chiraquiens (contre 15 candidats de la liste d'Ornano) sont membres d'une profession libérale, alors que les chefs d'entreprise et surtout les sans profession – principalement les femmes au foyer – sont plus nombreux sur la liste PRP.

Tableau 4. La profession des candidats présents sur les listes Chirac et d'Ornano* (profession d'origine)

<i>Profession</i>	<i>Liste Chirac (n = 105)</i>	<i>Liste d'Ornano (n = 105)</i>
Avocat.....	11	7
Médecin et professions paramédicales.....	8	6
Architecte.....	2	2
Journaliste.....	7	4
Ingénieur.....	4	4
Cadre du secteur privé.....	25	23
Employé du secteur privé.....	4	3
Chef d'entreprise, administrateur de société	10	14
Commerçant, artisan.....	5	3
Haut fonctionnaire.....	12	12
Salarié du secteur public.....	7	12
(dont enseignant).....	(3)	(6)
Officier.....	3	2
Autres.....	2	2
Sans profession.....	5	11

* La liste d'union de M. Frédéric-Dupont dans le 7^e arrondissement n'est pas prise en compte.

Les professions libérales, caractérisées par la détention d'un savoir et donc d'une autorité sociale liée à la reconnaissance d'une compétence, mais aussi d'une clientèle, génératrice de notoriété, sont les vecteurs les plus traditionnels du pouvoir notabiliaire. La spécificité du cas parisien reste la part importante des avocats au sein de cette catégorie¹. Une autre conséquence de la concentration dans la capitale des centres de pouvoir (justice, presse, université) est la présence sur les listes parisiennes de la majorité d'un pourcentage significatif de journalistes et de professeurs d'université.

La comparaison des listes de la majorité municipale en 1977 avec celles des candidats de l'UDF et du RPR en 1978² met en lumière, malgré la différence de nature des deux élections, la similitude des

1. Ce phénomène témoigne d'une tradition parisienne, puisque déjà Louis Giard notait, à propos des députés du début du 19^e siècle, la part importante des membres de cette profession ; L. Giard, *Les élections à Paris sous la 3^e République*, op. cit., p. 310.

2. Guédé (A.), Rozenblum (S.-A.), « Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981 », *Revue française de science politique*, 31 (5-6), octobre-décembre 1981, p. 982-998.

structures professionnelles des deux populations. Dans les deux cas, les candidats RPR et UDF sont issus des couches aisées de la population. Le fait que le personnel municipal parisien apparaît très proche, du point de vue de son origine professionnelle, des parlementaires semble bien indiquer qu'il existe, dans la capitale, un phénomène de décalage des candidats municipaux vers le haut de la hiérarchie sociale.

Cette analyse de l'origine socio-professionnelle du personnel municipal parisien conduit à constater le rôle central des élites sociales dans la représentation politique de la capitale¹. Elle met en lumière la sur-représentation des catégories les plus aisées de la population et peut donc contribuer à délimiter un « vivier » professionnel de l'influence notabiliaire au sein des listes Chirac et d'Ornano. L'étude du statut professionnel des candidats ne permet cependant pas de cerner véritablement leur position sociale. Car, du fait d'une approche substantialiste, elle assimile notables et élites sociales.

Or le fait d'être notable n'est pas lié à un système unique de hiérarchisation². Appréhender la position sociale du notable à partir de la seule place occupée dans un système vertical (hiérarchie sociale ou professionnelle), c'est négliger la dimension horizontale à partir de laquelle cette position peut aussi être cernée. Or il est nécessaire de réintégrer la position notabiliaire dans un système de ramification multidimensionnelle. Pour tenter de saisir l'originalité du pouvoir notabiliaire, il serait plus pertinent d'étudier les réseaux relationnels, formés de chaînes interpersonnelles. Une telle analyse permettrait de prendre en compte la surface sociale personnelle du notable, c'est-à-dire à la fois sa place dans un système de relations, mais aussi ses moyens d'accès au pouvoir politique. Préalablement, cette étude prendra la forme d'une analyse positionnelle, étape nécessaire pour cerner la surface sociale des candidats³. Elle consiste à répertorier les positions officielles présentes ou passées des candidats dans différents secteurs d'activité. Cette approche n'est donc pas une analyse des réseaux proprement dits, car elle ne se fonde pas sur des relations mais sur des positions.

Cette première exploration demeure sans doute peu sophistiquée, puisque toute position d'un candidat est répertoriée, quelle que soit son importance ; en outre, n'ont été prises en compte que les positions déclarées⁴. Les positions passées et présentes ont été retenues en se

1. Cette constatation se situe à l'opposé de celle de R.V. Clements qui, à propos de la participation des élites sociales au gouvernement local en Grande-Bretagne, notait leur faible part dans la gestion municipale des villes britanniques. Il est vrai que l'exemple d'une capitale est difficilement comparable avec d'autres villes. Clements (R.V.), *Local notables and the city council*, Londres, Macmillan, 1969, 208 p.

2. Longepierre (M.), « Le système administratif départemental et la vie politique nationale », in *Les facteurs locaux de la vie politique nationale*, Paris, Pedone, 1971, p. 83.

3. « L'analyse positionnelle peut être utilisée pour prendre la mesure de la surface sociale dont disposent les individus, c'est-à-dire l'étendue et la nature de leur capital social, et, au moins dans une certaine mesure, l'étendue et la nature du pouvoir qu'ils détiennent ». Boltanski (L.), « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 14, 1973, p. 9.

4. Que la source soit les professions de foi ou le *Who's who*, il s'agit dans les deux cas de déclaration des intéressés.

fondant sur l'hypothèse que l'itinéraire, et donc la succession des positions occupées, donne la véritable mesure de la surface sociale. L'analyse des positions sociales des candidats n'a pas été confrontée à leur rang dans la liste municipale, et donc à leur chance d'éligibilité. Pour toute position, trois échelons ont été retenus : l'échelon national, le parisien et celui de l'arrondissement (qualifié par commodité de « local »).

Un premier type de positions a été délimité selon le domaine d'influence.

– Position administrative : appartenance à l'administration centrale, parisienne ou locale. Rappelons qu'avant 1977 les maires et adjoints aux maires d'arrondissements n'étaient pas élus mais fonctionnaires, nommés par le gouvernement et contrôlés par le préfet.

– Position économique : celle-ci peut aussi bien être une position institutionnelle (par exemple, une fonction au Tribunal de commerce ou à la Chambre du commerce et de l'industrie) qu'un poste de direction dans une grande entreprise. Au-delà de l'hétérogénéité des positions économiques, elles ont en commun un même domaine d'influence.

– Position socio-culturelle : les secteurs liés à la presse et à l'université, le secteur de la représentation professionnelle et celui des associations socio-culturelles. Ainsi, un animateur d'une association d'habitants d'un arrondissement sera considéré comme détenteur d'une position socio-culturelle « locale », alors que le représentant des débitants de tabac parisien sera comptabilisé comme occupant une position socio-culturelle « parisienne ».

Un deuxième type de positions est caractérisé moins par le domaine que par la source d'influence.

– Position familiale : la source de l'influence est, ici, les alliances familiales. Une telle position permet de bénéficier, du fait de liens familiaux avec une personnalité influente du système politique parisien, d'une prime notabiliaire.

– Position partisane : candidats ayant des fonctions officielles au sein d'une formation politique.

– Position dans le réseau des anciens résistants : le critère est, ici, la possession revendiquée d'une médaille militaire de la Résistance.

La proportion des candidats ne se situant, d'après leur déclaration, sur aucune des positions retenues est à peu près la même dans les deux listes de la majorité : 26 candidats sur la liste Chirac n'ont aucune position ; ils sont 29 sur la liste d'Ornano.

Bien entendu, un notable peut occuper plusieurs positions dans un même secteur ou dans des secteurs différents ; l'influence notabiliaire croît même en fonction de la multipositionnalité. Au sein de la liste chiraquienne, 33 candidats détiennent au moins un attribut positionnel, et 29 candidats PRP sont dans la même situation. Du point de vue de la place accordée dans chacune des listes aux « notables », tels qu'ils sont ici définis, aucune réelle différence n'oppose donc les listes rivales.

La répartition géographique des candidats étrangers à toute position notabiliaire apparente met en lumière leur concentration dans les secteurs

non acquis à la majorité¹. Cette constatation est surtout vraie pour la liste Chirac : sur les 26 non-notables, 19 se présentent dans un secteur représenté depuis 1971 par une majorité de conseillers de gauche (les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements). Ce phénomène de concentration est moins accusé au sein de la liste d'Ornano. La carence de notables « ornanistes » s'observe aussi dans les arrondissements de gauche, mais elle est un peu moins nette et, surtout, elle s'accompagne d'un déficit dans certains arrondissements de tradition gaulliste (les 9^e, 15^e et 17^e arrondissements).

La concentration des non-notables dans les arrondissements où l'influence de la gauche est la plus forte témoigne de la stratégie électorale des listes de Chirac, mettant plus l'accent sur la consolidation que sur l'offensive. A cet égard, la stratégie des listes d'Ornano apparaît plus floue, du fait peut-être de sa position d'outsider dans le bastion gaulliste qu'est la capitale.

La nature des positions notabiliaires des candidats permet d'opposer les deux listes de la majorité parisienne (tableau 5).

Tableau 5. La détention par les candidats des listes Chirac et d'Ornano de positions déclarées* (effectifs)

	<i>Liste Chirac</i>	<i>Liste d'Ornano</i>
Position administrative.....	43	27
nationale.....	15	14
parisienne.....	18	6
locale.....	10	7
Position économique.....	8	13
nationale.....	3	10
parisienne.....	5	2
locale.....	—	1
Position socio-culturelle.....	14	23
nationale.....	9	14
parisienne.....	2	4
locale.....	3	5
Position familiale.....	8	2
Position partisane.....	22	33
nationale.....	13	12
parisienne.....	6	13
locale.....	3	8
Réseau de la Résistance.....	12	13

* La liste d'union conduite par M. Frédéric-Dupont dans le 7^e arrondissement n'est pas prise en compte.

La spécificité de la liste Chirac tient à la présence dans ses rangs d'un nombre important — 43 contre 27 sur la liste d'Ornano — de détenteurs de positions administratives.

Cette différence ne concerne pas les positions administratives nationales. On retrouve, dans les deux listes, le même nombre de membres de l'administration centrale et des cabinets ministériels ; et si la liste d'Ornano comprend trois ministres en exercice, la liste Chirac compte

1. La présence ou l'absence de candidats liés à des positions notabiliaires est, bien entendu, également fonction de la place occupée au sein de la liste.

sept anciens ministres dont deux ont exercé les fonctions de Premier ministre.

En revanche, l'écart se creuse à l'échelon « parisien ». La présence de membres influents de l'administration parisienne (Assistance publique, Bureau d'aide sociale, Préfecture, etc.) est nettement plus importante sur la liste Union pour Paris (18 candidats) que sur la liste PRP (6 candidats). Le fait que la moitié de ces 18 candidats chiraquiens occupant une position dans l'administration parisienne ne détenait aucun mandat électoral avant 1977 est significatif. Il confirme, une fois encore, que la notion d'« élu sortant » ne peut suffire à rendre compte de l'influence notabiliaire. Il indique, par ailleurs, que ces élections ont marqué un phénomène d'engagement de certains hauts fonctionnaires parisiens sur la liste chiraquienne, symbolisé par la présence de M. Doublet, ancien préfet de Paris, sur la liste Union pour Paris du 12^e arrondissement.

Le contraste entre les deux listes est moins net en ce qui concerne les candidats occupant des positions administratives à l'échelon de l'arrondissement : chacune d'elles accueille 5 maires d'arrondissement, auxquels viennent s'ajouter 4 maires adjoints sur la liste chiraquienne et 2 maires adjoints sur la liste PRP. Les deux listes de la majorité accordent donc une place relativement modeste¹ à ce personnel d'arrondissement. Le profil de ces maires d'arrondissement est d'ailleurs très proche quelle que soit leur liste d'appartenance. La majorité d'entre eux est composée d'anciens résistants qui se présentent en 1977 comme « apolitiques ».

La spécificité de la liste d'Ornano tient à l'importance du nombre de candidats détenant des positions socio-culturelles et économiques : 23 (contre 14 sur la liste chiraquienne) des 105 candidats PRP occupant une position dans le secteur socio-culturel, 13 (au lieu de 10) une position économique. Mais cette constatation doit immédiatement être complétée par deux remarques : au sein du secteur socio-culturel, c'est surtout dans les domaines liés à la presse, à l'université et à la représentation professionnelle que la liste d'Ornano se démarque de la liste Chirac (tableau 6) ; en revanche, l'écart entre les deux listes est faible quant à la présence de candidats appartenant à des associations socio-culturelles (associations familiales, de personnes âgées ou associations culturelles et communautaires).

Tableau 6. Les positions socio-culturelles (effectifs)

<i>Secteurs</i>	<i>Liste Chirac</i>	<i>Liste d'Ornano</i>
Presse, université	3	7
Représentation professionnelle	2	5
Association socio-culturelle	9	11
Total	14	23

1. Deux d'entre eux sont néanmoins tête de liste, mais dans des secteurs non acquis à la majorité : M. Avisse conduit la liste Union pour Paris du 13^e et M. Gourbeyre-Stelter celle de M. d'Ornano dans le 20^e.

Les deux listes sont pareillement soumises à une logique de représentation des différentes communautés – tout particulièrement, dans certains quartiers de la communauté juive – qui, afin d'élargir les possibilités de dosage, inclut bien entendu aussi les places de suppléants.

L'envergure des positions au sein de la liste d'Ornano est plus « nationale » que « parisienne ». Par exemple, la liste PRP accorde une plus grande place aux détenteurs de positions économiques nationales (10 candidats au lieu de 3 sur la liste Chirac), mais le rapport s'inverse quand il s'agit des positions économiques propres à la capitale : 2 candidats ornanistes contre 5 chiraquiens en font partie.

La différence entre les deux listes est ainsi double et porte à la fois sur la nature des positions notabiliaires et sur leur envergure, nationale ou parisienne. De ce point de vue, se dessinent bien deux modèles : la liste Union pour Paris s'appuie sur le pouvoir dont elle dispose à Paris ; la liste PRP tente de contrecarrer ce phénomène en accordant une place importante à des leaders d'opinion et des personnalités d'envergure nationale¹. L'opposition entre ces deux modèles est significative de l'image que souhaite diffuser chacune des deux listes à travers leurs professions de foi. Les candidats chiraquiens revendiquent leur qualité d'élus sortants et insistent sur leur compétence, leur expérience et leur bilan. Les candidats PRP mettent l'accent sur leur insertion dans la « société civile parisienne » et, à travers elle, sur la dimension humaine de leur future gestion de la capitale. Ils cherchent à se définir contre une perception administrative et bureaucratique de l'équipe sortante, et reprennent, au niveau parisien, l'image que souhaite donner le giscardisme au niveau national. De ce point de vue, l'opposition entre Mme de Hautecloque et Mme Giroud dans le 15^e arrondissement est très significative. L'importance accordée alors par la presse à ce « duel de femmes » ne tient pas uniquement au poids électoral décisif du 15^e arrondissement dans l'issue de ces élections mais aussi au fait que les deux candidates apparaissent comme le symbole des différences les plus nettes entre les deux listes.

Le fait notable dans la place accordée au réseau de la Résistance est que la liste qui revendique l'héritage du gaullisme ne détient aucun avantage dans ce domaine : 12 de ses membres (au lieu de 13 sur la liste d'Ornano) sont issus de la Résistance. Ce phénomène s'explique en partie par le ralliement à la liste giscardienne de certaines figures parisiennes de la Résistance, telles que M. de Bénouville ou Mme Binoche, jusqu'ici apparentées au parti gaulliste. Il témoigne aussi de la représentation au sein de la liste PRP du courant démocrate-chrétien de la Résistance (7 membres sur les 13). Mais surtout, il donne une dimension particulière à la polémique, qui a largement alimenté cette campagne électorale, sur l'attribution d'une médaille de la Résistance à Mme Giroud. Il apparaît,

1. M. Armand, candidat PRP dans le 14^e arrondissement et président de la Fédération des parents d'élèves qui porte son nom, ou M. Estingoy, candidat PRP dans le 17^e arrondissement, directeur de l'Institut national de la consommation et de la revue *50 millions de consommateurs* sont, à cet égard, représentatifs de l'originalité de la composition des listes d'Ornano.

en effet, que la dénonciation de sa supposée usurpation du titre de médaillé de la Résistance a masqué le fait qu'à l'occasion de ces élections l'appartenance à la Résistance était loin d'être la propriété exclusive des candidats chiraquiens.

La représentation de candidats détenteurs de positions partisans permet aussi d'opposer les deux listes de la majorité : 33 candidats de la liste d'Ornano (au lieu de 22 chiraquiens) ont une position officielle dans un parti. Mais alors que les deux listes accordent une place équivalente aux cadres nationaux des formations politiques, signe de la centralisation des postes de pouvoir partisan dans la capitale, l'écart se creuse aux échelons locaux et parisiens, car la liste PRP accueille un plus grand nombre de cadres parisiens (13 au lieu de 6 sur la liste Chirac) et d'arrondissement (8 au lieu de 3).

Cette caractéristique peut être interprétée de diverses manières. Elle laisse supposer que le nombre de candidats ayant des attributs positionnels partisans est partiellement lié au caractère plus ou moins centralisé des coalitions partisans. Mais contrairement à ce que l'on pourrait a priori penser, ce nombre est alors inversement proportionnel à la centralisation. Ainsi, la liste Union pour Paris, qui s'appuie sur une coalition moins large et sur un parti plus centralisé, est moins soumise à la nécessité d'intégrer un large éventail de cadres partisans que la liste d'Ornano composée d'une plus grande variété de formations politiques, caractérisées par des structures partisans plus souples. Elle peut être aussi interprétée comme la confirmation de l'existence au sein de la liste d'Ornano d'un modèle, marqué par la nécessité de faire appel au réseau associatif socio-culturel et partisan pour s'opposer au pouvoir administratif municipal acquis à la liste gaulliste.

Cette sur-représentation des détenteurs de positions partisans doit aussi être opposée à l'existence sur la liste chiraquienne d'un autre modèle d'influence, lié aux alliances familiales. Bien entendu, la détention par 8 candidats chiraquiens de positions notabiliaires familiales représente une proportion encore modeste, mais du fait de sa concentration dans certains secteurs parisiens¹, il est significatif d'un pouvoir notabiliaire traditionnel.

Une conclusion provisoire peut être tirée de cette analyse.

Le terme de notable, si l'on retient cette notion dans l'exemple étudié, doit être compris selon un double critère, celui de la représentation électorale et celui de la position sociale. Plus précisément, l'influence

1. En particulier, le 17^e arrondissement, marqué par la présence en tête de la liste Union pour Paris de M. Philippe Lafay qui prend la relève de son père, décédé durant la campagne électorale ; en deuxième position, de Mme Missoffe, qui a succédé comme député du 17^e à son mari, et qui, à l'occasion de ces municipales, a comme suppléante sa fille Mme de Panafieu ; en sixième position, Mme Bleynie, épouse d'un notable parisien, M. André Bleynie, administrateur de la Chambre syndicale des constructeurs-promoteurs de la région parisienne, président depuis 1976 du Groupe d'intérêt économique des constructeurs-promoteurs de la région parisienne. Un autre exemple du rôle joué par les réseaux familiaux se trouve dans le 12^e arrondissement. L'explication donnée au passage de M. de Bénouville à la liste d'Ornano est le refus de M. Magaud, tête de liste d'Union pour Paris, d'accueillir son filleul, M. Olivier Dassault. *Le Monde*, 13 février 1977.

notabiliaire s'organise bien autour de la détention de positions administratives. Cette idée, que certains formulent à l'aide d'une métaphore commerciale, parlant du pouvoir notabiliaire comme d'une fonction de « courtage de ressources publiques »¹, se vérifie dans le cas parisien. Une analyse positionnelle permet de cerner la structure de l'espace positionnel sur lequel s'appuient les listes municipales parisiennes, mais aussi l'image d'elles-mêmes qu'elles souhaitent véhiculer en privilégiant la représentation de certaines positions sociales.

Cette analyse des candidats de la majorité en 1977 permet donc de prendre la mesure du « ralliement des notables » évoqué pour expliquer le succès électoral de Jacques Chirac. Derrière cette explication se profile en réalité deux phénomènes : la présence sur les listes chiraquiennes de nombreux élus sortants, mais aussi de candidats occupant des positions officielles dans le secteur administratif parisien.

De ce point de vue, le parallèle entre les méthodes d'implantation mises en œuvre par Jacques Chirac en Corrèze et dans la capitale s'impose, malgré les différences de terrain politique, c'est-à-dire de tissu social, mais aussi de situation politique – les « jeunes loups » pompidoliens livrent bataille, en 1967, dans un département de tradition de gauche, les chiraquiens se trouvent à Paris en terrain largement conquis. Mais, en dépit de ces différences, dans les deux cas, le processus d'implantation a pris comme fondement les notables locaux. La stratégie est double : rallier les élus sortants en développant les liens interpersonnels, et s'appuyer sur l'administration locale². La conquête des notables est caractérisée par le fait qu'elle est menée sans exclusive partisane. En Corrèze, la dimension apolitique et gestionnaire de la candidature de Jacques Chirac est très nette³. La référence à une thématique apolitique et gestionnaire est bien une figure rhétorique classique des campagnes municipales. Dans le cas parisien, elle prend cependant un certain relief du fait des particularités de la capitale et des conditions de l'engagement du RPR dans la bataille.

L'importance de l'appui fourni par les notables marque la phase de conquête ; la consolidation, en revanche, exige souvent leur mise à distance progressive. C'est ce qu'illustreront les élections municipales de 1983, marquées par la promotion d'un nouveau personnel parisien, mais aussi partisan.

1. D. Lacorne, *Les notables rouges*, op. cit., p. 94.

2. Voir l'analyse de l'implantation corrézienne de Jacques Chirac in Denquin (J.-M.), *Le renversement de la majorité électorale dans le département de Corrèze (1958-1973)*, Paris, PUF, 1976, 96 p. ; Lachaud (J.-M.), *L'évolution électorale de la Corrèze 1958-1983 : le vote partagé*, mémoire de DEA d'études politiques, Paris, Institut d'études politiques, 1983, 120 p.

3. Denquin (J.-M.), *Le renversement de la majorité électorale...*, op. cit.

RÉSUMÉ DE L'ARTICLE/ABSTRACT

RÉFLEXIONS SUR LE RALLIEMENT DES NOTABLES PARISIENS À JACQUES CHIRAC. ANALYSE DES CANDIDATS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DE 1977

FLORENCE HAEGEL

Si, comme le suggèrent les principales analyses électorales, l'explication du succès de Jacques Chirac aux élections municipales parisiennes de 1977 doit être trouvée dans le phénomène de « ralliement des notables de la capitale » à sa candidature, pour comprendre le fondement du pouvoir municipal parisien, un retour à l'analyse des candidats de 1977 est indispensable. Il permet alors de cerner plus précisément cette notion assez floue de « notable parisien ». Le critère traditionnel de l'ancienneté de l'implantation électorale doit être complété par une analyse positionnelle. Une telle investigation permet de mettre en lumière la sur-représentation dans les listes chiraquiennes, par rapport aux listes d'Ornano, des candidats occupant des positions administratives à l'échelon parisien. Elle permet de dégager certains traits des moyens d'implantation de Jacques Chirac dans la capitale.

REFLECTIONS ON THE RALLYING OF PARIS NOTABLES AROUND JACQUES CHIRAC. AN ANALYSIS OF THE CANDIDATES BELONGING TO THE 1977 MUNICIPAL MAJORITY

FLORENCE HAEGEL

If, as suggested by the main electoral analyses, the explanation for Jacques Chirac's success in the 1977 Parisian municipal elections lies in the phenomenon of the "rallying of the capital's notables" around this candidacy, an analysis of the 1977 candidates is essential for understanding the basis of Parisian municipal power. The fuzzy notion of "Parisian notable" can thus be better understood. The traditional criterion of the length of electoral presence must be supplemented by a positional analysis. Such an investigation shows the over-representation in the Chirac lists, compared to the d'Ornano lists, of candidates holding Paris administrative positions. It also identifies some of the procedures of Jacques Chirac's "implantation" in the capital.